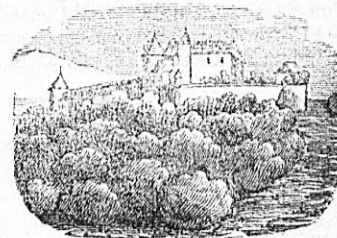


LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour la Suisse: 1 an, Fr. 4 —
» 6 mois, » 2 50
Etranger: 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.
payable d'avance.

Prix du numéro: 5 cent.

On s'abonne à tous les bureaux
de poste.

Prix des annonces et réclames:

Annonces: Pour le canton
10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.
la ligne ou son espace.

Réclames: 20 cent. la ligne.

Lettres et argent francs de
port.

Prière instante à nos abonnés
(aussi ceux de la ville de Bulle)
de faire bon accueil aux cartes de rembourse-
ment qui leur seront présentées ces jours
prochains.

BULLE, le 1^{er} février 1889.

NOUVELLES SUISSES

Conseil fédéral. — Au nom du Conseil fédéral, M. Hammer, président de la Confédération, a exprimé par télégramme à S. M. l'empereur d'Autriche et roi de Hongrie la part que prennent les autorités suisses au deuil qui vient de le frapper.

Le Conseil fédéral a chargé en outre M. Aeppli, ministre de Suisse à Vienne, de porter ses condoléances au ministère des affaires étrangères de l'empire austro-hongrois. (Voir aux *Nouvelles étrangères*.)

Corps diplomatique. — Le nouveau ministre d'Autriche-Hongrie, M. A. de Seyler, arrivera à Berne vers le 15 février.

Traité de commerce avec l'Italie. — On écrit de Rome au *Journal de Genève*:

« J'apprends à l'instant même que le roi signera avec une satisfaction bien sentie, dans son discours de lundi, la stipulation du traité de commerce italo-suisse.

» S. M. a comblé d'amabilités vos deux négociateurs, quand M. Bavier les lui a présentés.

» Ce soir, à la fin du dîner donné par le président du conseil et ministre des affaires étrangères à l'occasion de la signature du traité, M. Crispi a bu « à deux des peuples les plus libres de l'Europe, la Suisse et l'Italie, au roi d'Italie et au président de la Confédération helvétique! » Et M. Bavier a répondu en buvant « à ce galant homme, qui est le roi d'Italie, et à son très digne représentant, le président du conseil et ministre des affaires étrangères, M. Crispi. »

Zurich. — Cette semaine ont commencé devant le tribunal criminel les débats de l'affaire de tentative de meurtre à laquelle les nommés Würth et

Weinschenk se sont livrés contre M. l'ingénieur Näf-Bruppach et qui a fait passablement de bruit à Zurich.

— La commune de la ville de Zurich a décidé à une grande majorité d'accorder une subvention de deux millions pour le chemin de fer de la rive droite. Elle a voté aussi la gratuité du matériel scolaire des écoles primaires.

Berne. — Le gouvernement bernois a résolu de proposer au Grand Conseil la création d'une école pratique d'une laiterie, à la Rüti. Les frais sont devisés à environ 130,000 francs.

— Une vente juridique avait lieu à Steckholz, lorsqu'au beau milieu de l'action, le plancher pourri vint à céder et six personnes furent précipitées dans la cave. Aucune d'entre elles n'a été sérieusement blessée.

Lucerne. — Il se trouve sur la montagne, entre Malters et Schwarzenberg, canton de Lucerne, un petit domaine qui appartient en indivision à deux propriétaires habitant la même maison. Ces propriétaires, Jean Muller et Jost Zurkirch, vivaient en mésintelligence et avaient fréquemment des disputes pour des vétilles. Ainsi, dimanche 13 courant, dans la soirée, un enfant de Muller se mit à balayer le sol devant la maison, et méchamment il poussait toute la poussière du côté de l'appartement des Zurkirch. Ce gamin ayant répondu par des impertinences aux observations qu'on lui adressait, Zurkirch lui donna un soufflet. L'enfant se mit à pleurer. Le père Muller accourut et ordonna à son fils d'aller chercher une fourche en fer. Armé de ce terrible instrument, il se jeta sur Zurkirch, qui s'apprêtait à prendre la fuite, et le lui enfonça dans le dos. En outre, la femme Muller, munie d'une hache, et un de ses enfants, qui maniait un couteau, s'acharnèrent encore sur le pauvre Zurkirch, qui s'était affaissé sur le sol. Les blessures que ce malheureux a reçues sont de telle gravité qu'il n'y a que bien peu d'espoir de guérison. Muller s'était enfui, mais mardi dernier, après avoir erré à l'aventure dans la contrée, il allait se livrer à la police.

Schwytz. — On annonce la mort du R. P. Conrad Stöcklin, religieux de l'abbaye d'Einsiedeln, célèbre par ses compositions musicales et religieuses.

Saint-Gall. — Des secousses de tremblement de terre ont de nouveau été ressenties à Saint-Gall et à Hérisau.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 18

L'OR TYRAN

PAR PAUL VERDUN

— Un geigneur! fit le romancier. Qu'est-ce que c'est que cela?

— C'est une sorte de tasse qui sert de crachoir.

On ne doit pas cracher par terre.

Chaque matin ou vous apportera un bidon en fer-blanc qui contient environ huit litres d'eau.

Là-bas, dans le coin, vous voyez un siège en bois: ce sont les cabinets.

Maintenant, vous allez lire l'affiche collée contre le mur en face de vous, qui porte pour en-tête: RÈGLES À OBSERVER PAR LE PRÉVENU DANS SA CELLULE.

Si vous avez quelques explications à me demander, je vous les donnerai.

Marchand obéit et lut:

« Il est expressément défendu de chanter, de parler à haute voix, ou de chercher à établir des communications avec les autres détenus, soit dans la maison, soit au promenoir. »

Il passa quelques lignes qui ne l'intéressaient pas, et reprit plus bas:

« Tous les matins, à l'heure qui sera indiquée par le surveillant de sa section, le détenu ronlera son hamac et son matelas, et les placera bien empaquetés sur la tablette.

Les couvertures et les draps seront pliés avec régularité et placés sur la tablette qui se trouve au-dessus de la porte. L'heure de dresser le lit, le soir, sera également indiquée par le surveillant, les lits ne devant jamais être tendus pendant le jour.

Lorsque le détenu a besoin de parler au surveillant, il doit tirer la poignée de bois, placée à côté de sa porte, pour le prévenir. Il ne doit point appeler de la voix et surtout ne pas déranger sans un motif urgent les préposés à la surveillance. »

Plus bas:

« Après avoir mangé, et, au plus tard, une demi-heure après la distribution des vivres, le détenu placera sa gamelle sur la planche située devant les vasistas de sa porte.

Si le détenu désire être visité par le médecin ou avoir d'urgence un entretien avec le directeur, l'aumônier ou autres employés, il en prévendra le surveillant. Le détenu peut également réclamer la visite de l'inspecteur général ou lui faire passer ses réclamations. »

Au bas de l'affiche étaient écrits en gros caractères ces mots:

« Toute infraction sera punie. »

— Maintenant, indiqua le surveillant, parcourez le catalogue du mobilier et constatez que la cellule est bien fournie de tous les objets inscrits sur la liste.

Marchand lut:

« Etat des objets composant le mobilier de la cellule d'un détenu valide. »

- Un hamac garni de boucles et courroies,
- Un matelas laine et crin,
- Couvertures de laine beige (deux en hiver, une en été),
- Deux draps de toile, d'un lé,
- Une table à tiroir,
- Une chaise ordinaire,
- Une gamelle de fer battu, étamé,
- Un gobelet de fer battu, étamé,
- Une cuiller de bois,
- Une terrine pour la toilette,
- Un geigneur-crachoir,
- Un balai de chiendent,
- Un balai de bouleau,
- Trois tablettes de bois blanc.

Le Directeur, NICOLAS MARTIN. »

Gustave vit aussi qu'un malade avait en plus: une couchette de bois, une paille de paille de seigle, un matelas laine et crin, un bonnet de laine, une capote d'infirmerie et un pot à tisaie.

— Avez-vous quelques renseignements à me demander? interrogea le surveillant, voyant que Marchand avait fini de lire.

— Oui. Que fait-on ici du matin au soir? Quel est le règlement quotidien?

— A sept heures, une cloche placée dans la rotonde sonne le lever.

u prix de vente :
riel à écrire, formant
terie à 2 fr.

Prix en magasin.
Fr. — 40
» 2 —
» 1 —
» 30
» 20
» 30

te en magasin, Fr. 4 20
boîte élégante, avec com-
lieu de 4 fr. 20, seulement

na CSILLAG,



es cheveux à la Loreley,
ntimètres, que j'ai fait
e d'un usage continu de
madame que j'ai moi-même
seule capable de favori-
des cheveux, d'empêcher
fortifier le cuir chevelu!
s également faire croître
sieurs, une barbe abon-
forte!

produit après un court
ce et la beauté des che-
arbe et les empêche de
un âge très avancé.
lacon est de 5 fr.
mandat postal ou contre
dans le monde entier.

AG & C^{ie}
st, Königsgasse 52,
ommandes doivent être
[473]

endre:
ent, rendus devant la mai-
es, provenant de bois de
dresser au garde-forestier
u au soussigné.
Dupré, notaire.

XXXXXXXXXX
ispensable
e et dans chaque atelier:

UNIVERSEL
LUS-STAUFFER

tous les objets cassés, soit
vaisselle, pierres à aiguiser,
me, bois, ainsi que des meur-
de la quincaillerie, des
pes, pour fixer les boutons,
de lampes, pour coller le
p, cuir, etc. Meilleure colle
de scie à contourner.

ent. le flacon avec mode
rimerie de la Gruyère, à
[228]

XXXXXXXXXX
merie de ce journal:

es gommées
S ET LIQUEURS

50 cent. le cent.

le laiterie, etc.

on parchemin, etc.

es plus modérés.

S COMMERCIALES

imprimée, 4 fr. 50 le mille.

R A LETTRES

at, depuis 10 c. les 3 cahiers.

primerie Emile Lenz.

Vincent, président du Grand Conseil ; Græbe, recteur de l'Université ; Favon, conseiller national, et Wakker, président du Consistoire, ont parlé sur la tombe.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

France. — M. Floquet, en recevant le bureau de l'extrême gauche, a déclaré qu'il avait songé à donner sa démission, mais qu'il y renonçait devant les intrigues et les attaques de ses adversaires. Il ira donc devant la Chambre s'expliquer complètement et réclamer un vote de confiance. Il est prêt à agir énergiquement et à déposer un projet complétant l'art. 87 du code pénal pour la répression des attaques contre la Constitution et les pouvoirs publics et un projet réglementant l'affichage et le colportage.

M. Floquet croit que la dissolution de la Ligue des patriotes est inutile, car cela ne l'empêcherait pas de se reformer. Il a déclaré qu'il ne subordonnera pas le dépôt du projet sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement au résultat de l'interpellation ; il l'a déposé en montant à la tribune.

— M. Eugène Mayer, directeur de la Lanterne, a envoyé à M. Arthur Meyer, directeur du Gaulois, 10,000 fr. résultant d'un pari perdu sur l'élection Boulanger.

M. Arthur Meyer a envoyé 5000 fr. à M. Jourde pour la Caisse des victimes du devoir et 5000 fr. à M. Mézières, président de l'Association des journalistes parisiens.

Italie. — Des troubles sérieux ont eu lieu dimanche aux environs de Rome. Huit associations politiques s'étaient réunies dans une auberge, près du pont Nomentano, pour célébrer l'anniversaire des victoires garibaldiennes de Dijon en 1871. Des discours très violents ayant été prononcés contre la monarchie et la maison de Savoie, la police est intervenue. Une lutte s'engagea aussitôt ; plusieurs agents de police furent blessés et, n'étant pas en nombre, durent se retirer. Les manifestants voulurent alors regagner la ville ; ils arborèrent le drapeau rouge ; mais, lorsqu'ils se présentèrent à la porte Pia, un cordon d'agents de police leur barra le passage et sommation leur fut faite de se disperser. Les manifestants se mirent à bombarder la police à coups de pierres ; quelques coups de revolver furent même tirés. Des troupes, casernées dans le voisinage, durent intervenir. Les manifestants prirent la fuite en laissant seize de leurs entre les mains de la police qui, de son côté, a de nombreux blessés.

Espagne. — Les négociants d'Alicante ont pris l'engagement de ne pas recevoir de vins italiens, afin de prévenir toute difficulté avec la France.

Allemagne. — La cour d'assises de Hambourg a condamné à mort l'assassin Dauth qui a fait des aveux complets et a entendu sans sourciller l'arrêt qui l'a condamné à mort.

— Un étudiant de Berlin qui avait tué un de ses camarades dans un duel au pistolet vient d'être condamné à deux ans de détention dans une forteresse.

Autriche-Hongrie. — L'archiduc Rodolphe d'Autriche, héritier de la couronne impériale, est mort subitement à Meierling, près de Baden, des suites d'un anévrisme. Il était âgé de 30 ans et avait épousé, en 1881, la princesse Stéphanie, seconde fille du roi des Belges. Il laisse une fille, Elisabeth, née le 2 février 1883.

A sept heures et demie, vous devez avoir roulé votre hamac et balayé votre cellule.
Des prisonniers qu'on appelle des *auxiliaires*, viennent enlever les ordures et apporter l'eau et le pain.
A huit heures, on distribue la soupe. On en place une écuelle sur la planche du guichet de votre porte.
A trois heures, on sert le repas du soir, de la même façon.
A huit heures, on sonne le coucher. Vous attachez votre hamac après les crochets et vous faites votre lit.
On cadenasse les serrures. C'est le moment du *bouclage*.
A dix heures, votre lumière doit être éteinte, à moins que M. le directeur ne vous accorde l'autorisation d'en garder plus tard. Cette permission se donne facilement.
— Que fait-on dans les intervalles des repas ?
— Les condamnés sont forcés de travailler. Les prévenus, comme vous, peuvent s'en dispenser ; la plupart pourtant demandent du travail pour échapper à l'ennui qui, sans une occupation, les tuerait.
— Est-ce qu'on ne sort jamais ?
— Si ; il y a une heure de promenade par jour.
— Cette récréation est-elle prise en commun ?
— Non. Ici, c'est le système cellulaire complet. Chaque prévenu se promène dans une cour à part, sans voir ses voisins.
— Ah ! tant mieux ! Je craignais de me trouver en contact avec des gens sans aveu, comme cela m'est arrivé au Dépôt.
Peut-on fumer ?
— Oui, dans la cellule.
— Peut-on écrire ?
— Oui, vous pouvez écrire pour vous.

L'héritier de la couronne, conformément aux lois autrichiennes, n'est pas cette fille du kronprinz Rodolphe, mais le frère de l'empereur actuel, l'archiduc Charles-Louis, né le 30 juillet 1833 ; l'archiduc Charles s'est marié trois fois ; sa dernière femme qui vit est l'infante Marie-Thérèse de Portugal ; il a eu six enfants de ses divers mariages ; l'une des filles est abbesse d'un couvent à Prague.

Russie. — De graves désordres ouvriers ont eu lieu à Moscou. Ils ont été provoqués par les socialistes. La répression a été rigoureuse. Il y a eu trois morts et de nombreux blessés.

Afrique. — De nouveaux combats meurtriers entre Allemands et Arabes ont eu lieu à Dar-es-Selam (Zanzibar). Beaucoup d'indigènes ont été tués. Les missions britanniques de Mwapa et de Mamboyo sont menacées.

Amérique. — Il y a en ce moment dans l'Etat de New-York treize assassins condamnés attendant leur exécution, et il est plus que probable qu'ils échapperont à leur punition, grâce à l'ingéniosité d'un de leurs avocats ; celui-ci vient de faire remarquer à la cour que, en raison du remplacement de la peine de mort par pendaison à l'aide de l'électricité, il est légalement impossible d'accomplir la suprême sentence, le régime de la corde à laquelle ces hommes ont été condamnés ayant cessé avec l'année 88 ; devant être pendus, ils ne sauraient être mis à mort par l'électricité, et le gibet étant aboli, ils ne sauraient être pendus.

CANTON DE FRIBOURG

Conseil d'Etat. — Séance du 29 janvier 1889.
— Le Conseil d'Etat du canton de Genève fait part de la mort de M. Antoine Carteret, conseiller d'Etat et membre du Conseil national. On délègue MM. Aebly et Python à ses obsèques.

— On autorise la commune de Bulle à vendre des immeubles.

— On accorde à la commune de Bollion l'autorisation de lever un impôt pendant les années 1888, 1889 et 1890.

— Le règlement de la Société de laiterie de Léchelles est approuvé.

— On autorise la commune et la paroisse de Montbrelloz à lever un impôt pendant les années 1888, 1889, 1890, 1891 et 1892.

— Les statuts de la Société des amis des Beaux-Arts, à Fribourg, sont approuvés.

— Un subside de 2000 fr. est alloué aux communes d'Onnens, Lovens et Corjolens, pour agrandissement et réparations à exécuter à leur maison d'école.

— On compose comme suit la commission du Musée industriel : MM. Léon Genoud ; Corboud, directeur ; Schaller, architecte ; Pfanner, ébéniste.

— M. Eugène Grandjean est confirmé en qualité de syndic de la commune du Crêt.

— On nomme :
M^{me} Marthe Reichlen, débitante de sel à Cheyres ;
M^{lle} Barbe Zurkinden, débitante de sel au quartier du Bourg, à Fribourg.

Vendredi dernier, à 5 heures du soir, a eu lieu à la Grenette la première assemblée générale des actionnaires de la Société de filature de laine et fabrique de draps qui vient de se fonder à Fribourg. 50 actionnaires sur 89, représentant 301 actions de

— Pour moi ! Je ne pourrai donc pas envoyer de lettre à ma femme ?
— Non. Pas pour le moment.
— Mais je pourrai la voir.
— Non plus.
— Même pas devant témoins ?
— Ni en particulier, ni devant témoins ! du moins aussi longtemps que durera l'instruction de votre affaire.
— C'est horrible ! Je suis innocent, moi ! Il n'est pas juste de me traiter comme un assassin.
Le surveillant ne répondit pas, mais il sourit.
— Vous riez ! reprit Marchand.
— Si nous écoutions tous nos prisonniers, répondit le gardien avec douceur, pas un seul serait coupable de la plus légère peccadille.
— Vous me rappelez à la réalité.
Si je ne puis voir ma femme, au moins pourrai-je peut-être voir mon enfant ? Il est tout petit. Il a cinq ans. Ce n'est pas lui qui m'apprendra des nouvelles du dehors.
L'homme secoua la tête.
— Vous êtes au secret, dit-il ; vous ne pouvez voir personne d'étranger à la prison.
— Pas même un avocat ?
— Vous pourrez communiquer avec un avocat quand le rapport du juge d'instruction sera terminé.
Marchand répéta :
— Au secret ! ne voir personne !
Est-ce que cette solitude durera longtemps ?
— Vous pourrez l'abrégier en faisant des aveux.
— Des aveux ! Je ne puis pas en faire. J'ai dit la vérité.

250 fr., se trouvaient présents. Cette réunion avait été convoquée par le Comité d'initiative composé de MM. Xavier Schorderet, notaire, Hippolyte Weck, banquier, et Pierre Kolly, caissier de la Banque cantonale, dans le but de procéder d'une manière définitive à la constitution de cette nouvelle Société industrielle.

Sur la proposition de M. Pierre Kolly, l'assemblée a appelé M. le syndic Aebly à la présider.

Après qu'il eût été constaté que le capital social de 90,000 fr. était assuré et versé conformément au Code fédéral des obligations et à la loi, M. le président a déclaré la Société constituée. M. le notaire Michaud a été chargé de rédiger un acte de constitution.

Lecture a été ensuite donnée des statuts qui ont été approuvés après quelques légères modifications.

Procédant à la nomination du Conseil d'administration, l'assemblée des actionnaires a nommé à ce poste les trois membres du Comité d'initiative, et leur a donné pleins pouvoirs pour l'acquisition d'un bâtiment convenable et pour l'installation des machines nécessaires, force motrice, etc.

MM. Blancpain, brasseur, et Phil. Weck, négociant, ont été nommés censeurs.

Nous avons donc l'espoir de voir dans peu de temps une industrie nouvelle s'implanter dans notre ville de Fribourg : nous la saluons avec le plus grand plaisir.

Le résultat de l'élection partielle qui a eu lieu dimanche dans le 21^{me} arrondissement, pour la nomination d'un député au Conseil national, est le suivant :
M. le Dr Stock, à Morat, unique candidat, est élu par 4,334 suffrages.

Le district du Lac a donné 2,233 voix (quelques voix éparses), la Sarine 1,414 et la Broye 681 voix.

Crédit Foncier fribourgeois. — Cet établissement de Crédit hypothécaire est en pleine activité. Nous remarquons qu'il a été fait en 1888 pour fr. 866,000 de prêts hypothécaires, en sorte que le rentier s'élève à fr. 2,972,000, ce qui permet de distribuer aux actionnaires le 4 %.

Le système des transports gigantesques d'Amérique vient de se produire au château de Greng : Samedi dernier, on a transplanté dans sa position naturelle un énorme tilleul, mesurant 90 centimètres de diamètre sur le tronc. La distance jusqu'au nouvel emplacement était d'environ 20 mètres. Qu'on se figure les difficultés d'élever cette masse à la surface du sol et de la maintenir en équilibre pendant tout le transport. Cette hardie entreprise s'est passée heureusement sans accident.

Mme veuve Tobie Corboud, décédée à Cagy, a fait des legs charitables pour une somme de 12,000 fr. L'hospice de la Broye, à Estavayer, hérite 3000 fr. et l'orphelinat Merini, à Montet, une somme égale.

On met le public en garde contre les agissements d'un marchand de valeurs à lots qui circule en ce moment dans la Broye.

Ma pauvre Céline ! Que va-t-elle penser en ne me voyant pas rentrer ?
Le surveillant sortait en marchant à reculons. Tout à coup il se ravisa.

— Si vous désirez quelque aliment ou nourriture, dit-il, vous pourrez vous en procurer aux prix marqués sur la pancarte qui est accrochée là-bas.

Et il se glissa dans le couloir en refermant la porte sur lui. Le romancier, machinalement, regarda la pancarte indiquée. Elle portait en tête les mots suivants :

« Prix de vente des articles vendus dans les cantines des prisons de la Seine :

« Ail : la botte, 1 franc ; la tête, 2 centimes. »
Gustave passa, et vit qu'il pouvait acheter du beurre demi-sel, du beurre frais d'Isigny, du fromage de Gruyère, de Marolles, de Brie, du bondon, du fromage blanc, des harengs fumés cuits, de l'huile, de la moutarde, des oignons, des confitures.

Les pipes en terre, demi-fines, se vendent 3 francs le cent et 3 centimes la pièce.

La cantine tient des pommes de terre, du savon de Marseille, du sel, du sucre, du vinaigre, du lait.

Le papier à cigarettes vaut 5 francs les cent cahiers et un son le cahier.

On y débite aussi des cervelas, du fromage de cochon, du fromage d'Italie, du jambon cuit, de l'encre, du papier, des plumes, des crayons, des enveloppes de lettres. Le papier ministre vaut 75 centimes la main et 3 centimes la feuille.

On vend jusqu'à du vin rouge, par quantité mesurée, il est vrai.

CHRONIQUE

Conférence. — à 2 heures de l'après-midi à Sales, conférence de la Société fribourgeoise agricole, par M. Alf. F. Objet : Institution en cas de mortalité de

CHRONIQUE

Fabrication du cidre de la Singine et la Sature prient les amateurs qui en ont fabriqué du 3 février, à 2 heures à réchaux, à Fribourg. Invités à prendre part à cette réunion les fruits employés, sultat obtenu.

La vaccination du bon symptomatique vaste échelle dans les où règne cette maladie dressé une statistique ont été vaccinées en péri du quartier, tant cinées 63 ont péri celles qui n'ont pas dernières années, sur péri de la maladie d' tandis que sur 21,000 péri, soit 2,34 pour rinaire Strebel de c fois de plus l'utilité de bon symptomatique. inspiré lorsqu'en ces et provoqua la symptomatique.

V A

La neige et

PAR H. AUDEVAL

En ce monde, rien que la diversité d'o par le moindre événement.
Ce qui amène la rare, même entre les affirmer que le soleil le privilège de cont Cette divergence maines est le triomp d'instabilité et de c gié en Dieu comme

En parcourant cet amère réflexion qu'un plus heureux qu'un hor Ainsi, à notre époque la prison, et, quand il aux lois, il adoucit sa réclusion en une simple La tyrannie de l'or hiérarchie basée sur le Nos maîtres actuels qui ont acquis l'or par les scrupules qui nous Il faut que, pour renou jong des aventuriers co nous liguions contre e aristocratie basée sur que, à coups de lois, à expulserons ces bandits sur la France, et dépu que nos ouvriers et no au prix de leur sueur leur existence.
Le romancier se de versaient son cerveau de l'or.
Dans ses œuvres, il sants du jour, qui oub que leur confie la Pr qui oublie que leur qui oublie qu'ils doi

CHRONIQUE LOCALE

Conférence. — Dimanche 10 février prochain, à 2 heures de l'après-midi, à l'auberge de l'Assurance, à Sales, conférence donnée sous les auspices de la Société fribourgeoise des fromagers et d'économie agricole, par M. Alf. Reichlen, à Bulle.

Objet : Institution de sociétés d'assurance libres en cas de mortalité de l'espèce bovine. (Communiqué.)

CHRONIQUE AGRICOLE

Fabrication du cidre. — La Société d'agriculture de la Singine et la Société fribourgeoise d'horticulture prient les amateurs du cidre et les personnes qui en ont fabriqué de se réunir dimanche prochain, 3 février, à 2 heures après midi, à l'auberge des *Marchaux*, à Fribourg. Celles qui en ont fabriqué sont invitées à prendre 3 bouteilles de cidre pour dégustation. Cette réunion a pour but de faire connaître les fruits employés, le mode de fabrication et le résultat obtenu.

La vaccination du bétail à cornes contre le charbon symptomatique continue à se pratiquer sur une vaste échelle dans les alpages du canton de Fribourg où règne cette maladie. M. le vétérinaire Strebel a dressé une statistique d'où il ressort que 2086 têtes ont été vaccinées en 1888. Sur ces 2086 bêtes, 3 ont péri du quartier, tandis que sur 4000 bêtes non vaccinées 63 ont péri de cette maladie sans compter celles qui n'ont pas été dénombrées. Pendant les cinq dernières années, sur 8641 pièces vaccinées 15 ont péri de la maladie du quartier, soit 0,17 pour cent, tandis que sur 21,000 pièces non vaccinées, 491 ont péri, soit 2,34 pour cent. Nous félicitons M. le vétérinaire Strebel de cette statistique qui montre une fois de plus l'utilité de la vaccination contre le charbon symptomatique. La Fédération avait été bien inspirée lorsqu'en 1884 elle entreprit des expériences et provoqua la vaccination contre le charbon symptomatique.

VARIÉTÉ

La neige et les vertes feuilles.

PASTORALE

PAR H. AUDEVAL (de la Société des gens de lettres).

I

En ce monde, rien n'est plus curieux à observer que la diversité d'opinions et des sensations causées par le moindre événement.

Ce qui amène la ruine ici est une cause de richesse un peu loin.

Ce qui réjouit d'un côté fait pleurer de l'autre.

Ce que vous blâmez, je l'approuve, et sans entrer dans le domaine de la politique, où l'accord est si rare, même entre honnêtes gens, on peut hardiment affirmer que le soleil lui-même, lorsqu'il luit, n'a pas le privilège de contenter tout le monde.

Cette divergence de sentiment sur les choses humaines est le triomphe des choses éternelles. Fatigué d'instabilité et de contradictions, l'homme s'est réfugié en Dieu comme dans un asile inviolable, et il a

En parcourant cette nomenclature, Marchand fit cette amère réflexion qu'un condamné, qui a de l'argent, peut être plus heureux qu'un honnête homme qui n'en a pas !

Ainsi, à notre époque, l'or exerce sa puissance jusque dans la prison, et, quand il ne réussit pas à soustraire un coupable aux lois, il adoucit sa peine à tel point qu'il transforme la réclusion en une simple villégiature.

La tyrannie de l'or a remplacé le règne de l'honneur et la hiérarchie basée sur les services rendus à la patrie.

Nos maîtres actuels, ce sont les banquiers étrangers, ceux qui ont acquis l'or par tous les moyens, sans être gênés par les scrupules qui nous arrêtaient, nous autres, fils des Français. Il faut que, pour renverser leur règne et nous affranchir du joug des aventuriers cosmopolites, nous autres Français, nous nous liguions contre eux, que nous constituons une nouvelle aristocratie basée sur l'intelligence et le travail. C'est alors que, à coups de lois, à coups de fusil, si c'est nécessaire, nous expulserons ces bandits qui, de tous les pays, se sont abattus sur la France, et dépensent en un luxe insolent les millions que nos ouvriers et nos agriculteurs exploités leur gagnent au prix de leur sueur, de leur santé, quelquefois même de leur existence.

Le romancier se demandait, pendant que ces pensées traversaient son cerveau, si, lui aussi, n'était pas une victime de l'or.

Dans ses œuvres, il s'était toujours élevé contre ces puissants du jour, qui oublient que la richesse n'est qu'un dépôt que leur confie la Providence et dont ils sont comptables, qui oublient que leur superflu est le patrimoine des pauvres, qui oublient qu'ils doivent appliquer une partie de leur temps,

dit : « Là, du moins, je suis sûr de ne pas me tromper, de ne pas appuyer mes espérances sur un sable mouvant. »

Et, en effet, en dehors des immuables questions de religion et de morale, le fait le plus mince de la vie est interprété si diversement, qu'on a besoin d'élever sa pensée au-dessus de la terre, pour ne pas l'exposer à des chocs continuels.

S'il fait beau, on se plaint de la chaleur ; s'il fait froid, on se plaint d'être glacé ; s'il neige...

Mais ici nous entrons dans notre sujet. Voyons donc avec plus de détails les réflexions qu'inspire la neige.

Elle est gênante, disent les gens qui vont à leurs occupations ; elle est la parure de l'hiver, ajoutent ceux qui sont disposés à ne voir que le beau côté des choses ; elle encombre effrontément la voie publique, et je finirai par formuler une demande pour qu'on en débarrasse les rues, murmurent les conseillers municipaux chaque fois qu'ils manquent de tomber dans quelque bonne ville de province ; elle couvre les moissons de son manteau, elle les engraisse et les fortifie, disent les cultivateurs se frottant les mains de joie et de froid.

Et, de tous les côtés, autour du foyer qui flambe, on entend les chasseurs répéter ce chœur oublié jusqu'à présent dans tous les opéras :

— Il neige ! c'est désolant ! Pas moyen de tirer un coup de fusil, sans quoi le garde champêtre nous dresserait procès-verbal !

Et dans les villages, lorsque les enfants, étonnés de ce spectacle, veulent sortir pour chercher dans les jardins la trace des allées disparues, on les arrête au logis par cette chanson, murmurée à voix basse, presque mystérieuse :

La neige envahit la campagne,
Flottant, tombant, s'amoncelant ;
De la vallée à la montagne
Tout s'endort sous un voile blanc.
Restez, restez dans vos chaumières,
Que l'hiver retienne vos pas !
Bercez en chantant, tendres mères,
Bercez vos enfants dans vos bras.

II

Cependant, au milieu d'un des plus sauvages paysages des Vosges, un homme marchait seul sur un sol couvert de neige.

Une longue habitude lui faisait reconnaître son chemin, jalonné d'ailleurs par de grands arbres.

Quelques-uns d'entr'eux gisaient sur le sol, brisés par une bourrasque de la nuit précédente.

Ils étaient là, couchés par terre comme des guerriers morts au champ d'honneur.

Ils laissaient dans les airs un espace vide à côté de leurs compagnons debouts, et leurs membres fracassés n'attendaient plus que la scie et la hache.

— Cela fera du bois pour se chauffer, dit l'homme en escaladant les branchages épars sur la route. Nous en avons besoin ; l'hiver est rude.

Il prononça ces mots d'un ton presque joyeux, mais son regard n'était pas sans quelque inquiétude.

Evidemment, ayant à parcourir un trajet encore long, il essayait de réagir contre l'espèce d'affaiblissement moral qu'engendre la campagne solitaire lorsque le froid vous pénètre jusqu'aux os, lorsque la neige intercepte la lumière du jour et semble dire à tous : « Prends garde ! je puis devenir ton linceul. »

Mais cet homme ne pouvait tenir compte de cette menace tacite.

Il revenait chez lui : une épouse chérie et un fils bien-aimé l'attendaient !

Et puis, il venait à peine de quitter le village, dont

de leur intelligence et de leur travail, à rendre meilleure la situation des travailleurs.

N'était-il pas à craindre qu'un de ces tyrans de l'or se fût vengé sur Marchand, eût combiné quelque machination infernale pour détruire à la fois sa liberté, sa réputation et son bonheur ?

Gustave se disait que cela était possible.

Pris de découragement, il se rappelait et s'appliquait le vers la par Dante sur la porte de l'enfer : *Voi chi entrate, lasciate ogni speranza !* « Vous qui entrez, laissez toute espérance ! »

Mais il réagit, il se raidit contre l'adversité, contre l'ennemi inconnu qui le frappait, et il clama le mot énergique des hommes vraiment forts :

— JE NE VEUX PAS ÊTRE DÉCOURAGÉ !

XIII

LA CLEF

Le juge d'instruction, après avoir interrogé Marchand, en vint à chercher Céline.

Celle-ci, inquiète déjà de ne pas voir revenir son mari — il était parti sans lui dire où il allait, — s'effraya tout à fait quand elle apprit par un agent de la sûreté qu'elle était mandée au Palais de justice. Elle jeta un manteau sur ses épaules, recommanda Emmanuel à la surveillance de la bonne, et descendit avec le policier.

La visite du commissaire escorté de Léon Renard, le départ avec eux du romancier, celui de sa femme accompagnée d'un homme inconnu, toutes ces allées et venues le lendemain

le clocher montrait encore à ses yeux sa silhouette sombre dans le ciel blafard.

Là, il avait déjeuné ; là, il avait repris des forces et du courage !

Néanmoins, la teinte blanche l'enveloppait, l'inondait, l'éblouissait par son aveuglante uniformité.

Il éprouvait par moments une sorte de malaise et de vertige, comme lorsqu'on nage en pleine mer et lorsqu'on est environné par une immense quantité d'eau.

Quelquefois, mais rarement, il rencontrait comme un fragment de terre promise, c'est-à-dire un coin abrité où l'herbe et le sol reparaissaient.

Là, se pressaient en foule les oiseaux qui fuyaient à peine à son approche. Alouettes, chardonnerets, linots cherchaient quelque chose à glaner sur la terre couverte de neige partout ailleurs et si inhospitalière pour eux. Puis ils regagnaient d'un vol allangui le bout des basses branches, en poussant de rares petits cris plaintifs, car le chant même était devenu pour eux une fatigue.

Leur aspect, toutefois, réjouit le voyageur.

Pour l'homme solitaire, tout être animé devient un compagnon.

Un peu plus loin, il fit une rencontre. Une jeune fille parut devant lui.

— Ah ! ah ! se dit-il, en voilà une qui n'a pas peur de la neige. Elle me rappelle l'histoire de l'une des filles de Charlemagne.

Elle passa, il ôta son chapeau avec une sorte de respect.

Il la connaissait de vue.

Où allait-elle ainsi, seule ?

Sa jeunesse et sa beauté auraient pu faire croire que le printemps est éternel pour les cœurs de vingt ans, si ses vêtements noirs et sa démarche attristée n'eussent démenti cette supposition.

Elle allait à un rendez-vous, la pâle jeune fille, mais à un rendez-vous plein de larmes.

Celui qu'elle devait épouser n'existait plus.

Pareil à ces oiseaux frileux qui ne peuvent supporter les rigueurs de nos climats, il avait péri jeune sous la pernicieuse influence des neiges de décembre.

Plusieurs années s'étaient écoulées, mais sa fiancée ne l'avait pas encore oublié, ne devait l'oublier jamais.

Quand la neige couvrait les campagnes, elle s'en allait seule prier sur la tombe de ce fiancé mort avant l'heure, et la vaste nappe blanche qui se déroulait sous ses yeux n'était pour elle qu'une éclatante parure de deuil.

Le voyageur la suivit un instant du regard.

Puis, voyant où elle allait, il se découvrit de nouveau et dit :

— Respect à celles qui restent fidèles à la mémoire des morts ! Paix et repos éternels à ceux qui se sont endormis dans le calme du Seigneur !

Et il continua son chemin.

(A suivre.)

C'EST TOUJOURS AVEC PLAISIR

que nous attirons l'attention de nos lectrices sur les brillants résultats obtenus depuis 15 ans avec la cure du véritable Cognac ferrugineux Golliez pour dissiper l'anémie, les pâles couleurs, la faiblesse, le froid des pieds et des mains, les crampes d'estomac, le manque d'appétit.

Ce régénérateur du sang, réconfortant, fortifiant par excellence, a obtenu les plus hautes récompenses dans les expositions universelles et internationales depuis 1836.

Eviter les contrefaçons qui ne portent pas le nom du dépôt général de Fréd. Golliez à Morat et la marque des Deux Palmiers. En vente dans les pharmacies. (H7X)

de la découverte du crime intriguaient vivement les voisins et surtout les voisines.

A chaque instant, la concierge recevait des commères qui venaient, les unes à voix basse et d'un ton de mystère, les autres en paroles criardes, lui demander des nouvelles. Elles étaient quatre cancanières au seuil de la porte cochère, quand Céline passa devant elles et monta dans la voiture que le policier avait amenée avec lui.

Elles dévisagèrent la jeune femme, cherchant à lire quelques renseignements sur sa physionomie. Elles virent son émotion à l'altération de ses traits, et jugèrent que l'on avait découvert quelque chose de nouveau.

Longtemps, tandis que le fiacre s'éloignait rapidement, suivant la rue Fondary, jusqu'au moment où il tourna l'angle de la rue du Commerce, elles le suivirent des yeux, puis, se remettant à papoter, se livrèrent à mille conjectures plus extravagantes les unes que les autres.

Quand Céline entra dans le cabinet du juge d'instruction, Queyrat l'examina longuement. A part lui, il la détaillait.

— Un grand front, des yeux bruns, brillants, les joues fermes, les cheveux noirs, abondants : c'est une femme intelligente et bien portante.

La paupière est bien ouverte, son regard est droit, sa façon d'entrer est modeste, réservée, mais pourtant décidée : elle doit être franche.

Il ajouta, toujours sans rien exprimer extérieurement, mais par devers lui :

— Elle doit être aussi franche qu'une femme peut l'être, c'est-à-dire... sans excès.

(A suivre.)

VILLE DE BULLE

L'assemblée bourgeoise de la commune de Bulle est convoquée sur le **samedi 16 février prochain**, à 8 heures du soir, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, pour s'occuper de discuter la question de la création d'un fonds en faveur de la paroisse de Bulle. Bulle, le 30 janvier 1889.

Par ordre :
Le Secrétaire communal.

Commune de Bulle.

Tous les propriétaires d'immeubles rière Bulle, ainsi que tous les autres contribuables à l'impôt communal sont convoqués en assemblée générale, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur le **dimanche 17 février prochain**, à 2 heures après midi, pour s'occuper de la question du renouvellement de l'impôt communal pour l'année 1889 et de propositions diverses.

Bulle, le 30 janvier 1889.

Par ordre :
Le Secrétaire communal.

Mises publiques.

Le notaire ANDREY, à Bulle, exposera en mises publiques le **lundi 11 février** 1889, de 2 à 4 heures du jour, au Maréchal-Ferrant, à Charmey, les immeubles désignés sous les articles 1258, 1259, 1260, 1261a et 1261b du cadastre de Charmey, au lieu dit « La Bourriandaz », d'une contenance approximative de six poses ou 2 hectares 16 ares.

Facilités de paiement.

Mises de bétail.

Jeu 7 février prochain, dès les 10 heures du matin, l'huissier soussigné exposera en vente par voie de mises publiques sur la place du marché au bétail, à Bulle :
1° Huit vaches ; 2° quatre veaux d'une année ; 3° deux veaux de 6 mois ; 4° un poulain d'une année ; 5° un chien, taxé juridiquement.

Bulle, le 30 janvier 1889.

CORDOUD, huissier.

Foin et regain.

Vente en mises publiques de 4000 pieds de foin et regain, le **vendredi 15 février** 1889, à 9 heures du matin, au domicile des frères Mabboux, à la Joux-des-Ponts.

DUPRÉ, notaire.

BOIS A VENDRE

144 belles billes de sapin, entassées au Pâquis, aux Chevaux, près de la Part-Dieu. Les offres cachetées seront reçues jusqu'au **lundi 4 février** 1889, à 6 heures du soir, au bureau du soussigné, où les conditions sont déposées.

DUPRÉ, notaire.

Joseph MOURA, à Bulle.

Vins blancs et vins rouges depuis 45 c. le litre. Epicerie fine et grand choix de conserves alimentaires. Bougies valaisannes. Cierges Réali de Venise. **Dépôt unique de feux de Bengale** en plusieurs nuances, à 30 c. pièce. Ces feux, sans odeur ni fumée, n'occasionnent jamais d'explosions, d'incendies et d'accidents. Ils brûlent aussi bien dans les salons et dans les chambres qu'en plein air. Effet féerique et grandiose.

SEUL REPRÉSENTANT : C. JAN, à Oron.



On demande des dépôts.

A louer :

Les deux pâturages les Troncs et la Savoyarde, rière le territoire de la commune de Semales ; immeubles de passé 100 poses. Entrée en jouissance cette année. S'adresser au notaire DUPRÉ, à Bulle, mandataire du propriétaire, M. C. Mallet.

Plus de cheveux gris

par le **Brown's Capillairine** à 2 fr. 75 le flacon. — Grand choix de **NATTES** toutes en cheveux depuis 1 fr. la pièce, chez **Aimé MARGOT, coiffeur-parfumeur**, maison de Mme Placide Moura, à Bulle.

Cognac ferrugineux Comte.

Le litre 3 fr. 50. Dernière perfection. Le 1/2 litre 2 fr.

Assimilation définitive du fer.

Remède infailible contre l'anémie (pauvreté du sang), la chlorose, pâles couleurs, fleurs blanches, stérilité, rachitisme, scrofules, faiblesse générale, maux de cœur, névralgies ; difficulté de respirer, apoplexie, transpiration.

Dépôt principal : Pharmacie Comte, à Romont.

EXTRAITS DE MALT du Dr G. WANDER, à Berne

- Chimiquement pur. Contre les affections des organes de la respiration Fr. 1 30
- Au fer. Contre la chlorose, l'anémie et la faiblesse générale 1 40
- A l'iode. Contre la scrofule, les dartres et la syphilis 1 40
- A la quinine. Contre les affections nerveuses et la fièvre. Tonique 1 70
- Vermifuge. Remède très efficace, estimé pour les enfants 1 40
- Contre la coqueluche. Remède très efficace 1 40
- Au phosphate de chaux. Contre les affections rachitiques scrofuleuses, tuberculeuses ; nourriture des enfants 1 40
- Diastase à la pepsine. Remède pour la digestion 1 40
- Sucre et bouillons de malt, très recherchés contre les affections catarrhales.

Ce sont les seuls produits de malt qui aient obtenu une **MÉDAILLE à BRÈME 1874.**

Dépôts dans toutes les pharmacies de Bulle.

A l'exposition de Zurich, diplôme de 1^{er} rang pour excellente qualité.

Le Bitter ferrugineux de Joh.-P. Mosimann,

pharmacien, à LANGNAU (Emmenthal), est un remède indispensable à tous. Il est particulièrement efficace contre toutes les affections qui affaiblissent le corps : contre les crampes d'estomac, l'anémie, l'épuisement et l'irritabilité des nerfs, les pâles couleurs ; il est sans rival pour rétablir la santé, purifier le sang et redonner au teint toute sa fraîcheur. Ce remède a fait ses preuves. Il est accessible à toutes les bourses, car le flacon, avec indication du mode d'emploi, ne coûte que 2 fr. 50 cent. et suffit pour une cure de 4 semaines. Recommandé par les médecins.

Dépôt : Pharmacie Gavin, à Bulle.

Le Dermatolip du Dr G. Wander

(meilleure huile pour le cuir) amollit le cuir le plus dur et le plus vieux, le rend souple, flexible et imperméable. Très apprécié par les chasseurs. Le meilleur enduit (moyen de graissage) pour les harnais, les bottes, les sabots de chevaux, selles, voitures, chez

MM. A. BOSSON, L. KOEHLER, Alex. BESEHOLLES.

Photographies de Sa Grandeur Monseigneur MARILLEY

à l'imprimerie de LA GRUYÈRE, à Bulle : Petit format, 50 c.; grand format, 1 fr.

Imprimerie Emile Lenz

BULLE, 295 Grand'Rue 295, BULLE

Cette imprimerie, pourvue de plusieurs machines et d'un beau choix de caractères, se charge de toute espèce d'ouvrages typographiques, tels que :

- Journaux et labours ;
- Affiches, programmes, prospectus, cartes diverses, d'adresse, de visite, de convocation, etc., étiquettes ;
- Impressions pour les administrations, le commerce et les sociétés ;
- Têtes de lettres, factures, lettres d'avis, de faire-part et d'affaire, etc., circulaires ;
- Registres à souches, actions, tableaux et formulaires ;
- Catalogues, statuts et règlements de sociétés, registres réglés pour fromagerie ;
- Formules pour inscription des voyageurs dans les hôtels, etc., etc. ;
- Enveloppes avec raison sociale imprimée, au prix de fabrique.

IMPRESSIONS DIVERSES EN COULEURS

Exécution prompte et soignée. — Prix des plus modérés.

LA GRUYÈRE étant un des journaux les plus répandus dans le district et le canton, elle se recommande aux administrations et au public pour l'insertion d'annonces qui y trouvent une grande publicité.

ÉTUDE

de Licencié en droit et Bureau d'agent d'affaires de **JEAN GILLET, à Bulle.** Encaissements, recouvrements amiables et litigieux. — Renseignements commerciaux. — Vente, achat et gérance d'immeubles. — Prêts hypothécaires et négociation de titres. (Bureau ouvert le mardi et les jours de marché.)

A vendre :

A 15 francs le cent, rendus devant la maison, des **Jagots secs**, provenant de bois de nettoyage. — S'adresser au garde-forestier Leclerc, à Bulle, ou au soussigné.

Agence de recouvrements A. DAVET, procureur, à BULLE

Encaissements amiables et juridiques. — Litiges. — Renseignements. — Gérances. — Placements hypothécaires.

Outcor, durillon ou verrue est promptement enlevé et sans douleurs par simple frottement au moyen d'un pinceau avec le célèbre remède pour cors au pied de la Pharmacie Radlauer. Carton avec flacon et pinceau Fcs. 1.—



Dépôts à Estavayer : Pharmacie Porcelet ; à Sion : Pharmacie C. Faust.

Placements hypothécaires.

Le soussigné est chargé de placer des sommes d'une certaine importance au 4 1/2 %, en premier et en second rang.

P. Favre, notaire, Bulle.

Supériorité indisputable
CACAO SOLUBLE
Marque
SPRUNGLI
Zürich
CHOCOLAT
en tablettes et en poudre

LIMES

Le soussigné fait savoir qu'il tiendra son dépôt de limes tous les jours de foire, ainsi que le **second jeudi après la foire**, sur la place entre l'Union et le Cheval-Blanc, à BULLE. Se recommande

A. Hagenbass, fab' de limes, successeur de Ph. Guidi, 261, rue de Morat, Fribourg.

Sous la Croix-Blanche à BULLE :

Grains divers comprimés ;
Graine et tourteau de lin entiers et moulus ;
Maïs décortiqués et moulus ;
Blés rouges et noirs pour la volaille ;
Farines, sons et avoines.

En Vente

à la Caisse d'amortissement, à Bulle, des obligations à primes de la ville de Fribourg à 13 fr. 50. Prochain tirage des séries : 15 février prochain. A sortir : 10 lots de 2000 fr. ; 9 de 1000 fr. et 631 de 13 fr.

A. DEMIERRE

médecin-chirurgien-dentiste, à BULLE sera à **Château-d'Œx** les 8 et 9 février.

Maladie pulmonaire.

A la Polyclinique privée à Glaris. J'ai été complètement guéri de ma maladie pulmonaire, pneumons tuberculeux, toux violente, expectoration, parfois mêlée de sang, palpitations du cœur, faiblesse. Fehrenbach, avril 1887. Albertine Hægi. Traitement par correspondance. Aucun dérangement professionnel. Remèdes innocents.

CACAO SOLUBLE
Suchard
EXCELLENTE QUALITÉ
PRÉPARATION INSTANTANÉE

A louer :

Un appartement de 5 pièces au rez-de-chaussée de la maison Castella, en ville. S'adresser au notaire DUPRÉ, à Bulle.

A vendre ou à louer :

Une jolie propriété de bon rapport, avec les dépendances convenables, située dans la Basse-Gruyère, près de la Cantine. Favorables conditions. — S'adr. au bureau du journal.

On offre à vendre :

Un mobilier de café, billard, pression, etc. — S'adresser au bureau du journal.

A louer :

Pour y entrer de suite, à des personnes tranquilles, sans enfants, une belle chambre, cuisine, bien exposée au soleil. S'adresser à Mme SUDAN-BLANC, Bulle.

A louer :

Pour le 1^{er} mars, à des personnes tranquilles, un joli logement, composé de deux chambres, belle cuisine, exposé tout le jour au soleil, lieu dit à la Toulaz. S'adresser à Mme SUDAN-BLANC, Bulle.

A VENDRE OU A LOUER

Deux poses et trois quarts de pré aux Combes, commune de Bulle. S'adresser au notaire MENOUD.

A vendre :

Un jeune chien, bon pour la garde et l'at-telage. S'adresser au bureau du journal.

Bulle. — Imprimerie Emile Lenz.